

Assemblée générale du mercredi 10 mars 2015

Procès-verbal

Présent(e)s : liste des présences en annexe.

1) Tour de table

Chacun se présente brièvement.

2) Adoption du PV de l'AG 2014

Le PV est adopté à l'unanimité.

3) Rapport de la Présidente sur l'année 2014

Voir le rapport en annexe. Il est précisé que les deux exclusions de membres sont dues à un non-paiement des cotisations, l'assemblée renonce à demander de qui il s'agit.

Le comité est déchargé pour l'année 2014.

4) Rapport du caissier sur les comptes 2014

Les comptes 2014 sont joints au présent PV. Nous avons un résultat positif de CHF 219,20 alors qu'une faible perte était budgétée. Les frais principaux sont dus au fonctionnement du local (WiFi notamment). Nos entrées proviennent principalement des cotisations des membres, qui couvrent les frais de fonctionnement fixes.

Le chapeau a rapporté CHF 222.- alors que nous avons budgété CHF 250.- (cela représente un montant très faible par location, moins de CHF 5.-). L'assemblée souhaite que les utilisateurs du local paient d'avantage pour la location afin d'assurer financièrement le développement de l'association et proposent diverses pistes :

- Location incitative à CHF 5.-/utilisation + dons.
- Facture finale en fin d'année selon le nombre de réservation durant l'année.
- Proposer deux cases sur le bulletin de versement des cotisations : une case « cotisation » et une case « location ».

Le comité rappelle que le local est mis gratuitement à disposition par la commune et qu'il se voit difficilement demander un prix fixe par utilisation. Le comité souhaite aussi que ce local reste abordable et précise que le but du local n'est pas de ramener de l'argent. Cependant, le comité est conscient de ce problème et a déjà ajouté une information dans le mail de confirmation de réservation afin d'inciter les usagers à contribuer aux frais. Le comité reparlera de ce problème lors de sa prochaine séance.

5) Rapport des vérificateurs des comptes et vote sur les comptes 2014

Le rapport sur les comptes 2014 est joint en annexe du présent PV. Il est accepté à la majorité (abstention du caissier), décharge est donnée au comité pour l'année 2014.

6) Présentation du budget 2015 et cotisations

Le budget prévisionnel 2015 est joint au présent PV. Le budget 2015 est déficitaire car nous prévoyons d'investir CHF 1000.- dans le festival qui est important aux yeux de notre association. Remarque est faite que si les comptes du festival sont positifs, alors l'investissement pourra être remboursé. Il n'y a pas de dépense pour l'assurance, car c'est l'assurance RC de la ville qui couvre le local. S'il y a lieu de contracter une assurance RC pour un événement particulier, cela sera fait.

Nous n'avons pour l'heure jamais fait de demande à la ville pour toucher un subside ordinaire (versement chaque année). En effet, cela ne nous paraît pas justifié étant donné le peu de dépenses courantes que nous avons et que nous recevons un subside non monétaire par la mise à disposition gratuite du local. Si nous devons réaliser le projet de maison des associations, ce point sera réévalué.

Un subside extraordinaire de CHF 1000.- (pour un projet unique et particulier) avait été demandé et accordé en 2013 pour le projet de graffiti. Selon le règlement d'attribution de ces subsides, une demande ne peut être acceptée qu'une seule fois tous les trois ans par une même entité, mais une demande peut bien entendu être déposée, par exemple pour le festival.

Le montant des cotisations reste inchangé.

Nous constatons que notre budget n'est pas soumis au vote et décidons d'instaurer cette manière de faire dès à présent et pour les prochaines années. Le budget 2015 est accepté à l'unanimité.

7) Election des vérificateurs de comptes

1^{er} vérificateur des comptes : Catherine Klink.

2^{ème} vérificateur des comptes : Isabelle Comte.

Vérificateur des comptes suppléant : Stéphane Dewarrat.

Les vérificateurs des comptes sont nommés à l'unanimité comme ci-dessus. Nous remercions les vérificateurs des comptes pour l'année écoulée.

8) Election du comité

La présidente, Tatyana Laffely Jaquet, nous informe de sa démission pour des raisons personnelles (déménagement, vie de famille, etc.). Nous la remercions chaleureusement pour tout le travail effectué depuis la fondation de notre association. Le comité informe l'assemblée que la nouvelle présidente sera Caroline Jobin si elle est réélue au comité. Il n'y a pas de nouvelle candidature pour l'élection du comité mais un appel est lancé pour trouver de nouveaux membres. Le comité est réélu à l'exception de Tatyana Laffely Jaquet qui ne se représente pas. Le comité s'organise comme il le souhaite, mais pour information la répartition des rôles est la suivante pour l'année 2015 :

- Présidente : Caroline Jobin.
- Vice-président : Jean-Bernard Thüler.
- Caissier : Adrien Busch.
- Secrétaire : Magali Züger.
- Autre membre : Marie-Hélène Eglin.

9) Echange sur la suite des projets

Nouvelle formule de location du bureau : il est désormais possible de louer le petit bureau dans le local pour du travail administratif à raison de CHF 30.-/mois pour une demi-journée par semaine (une mise à jour du règlement a été faite). Mise à part le WiFi il n'y a actuellement pas de matériel informatique à disposition (ordinateur, imprimante, etc.). Nous partons du principe que les utilisateurs disposent chacun d'un ordinateur portable privé et il nous paraît difficile de gérer les consommables pour une imprimante. Ce point pourrait être revu selon la demande. Nous avons constaté en 2014 qu'il y avait du potentiel pour cette offre étant donné que nous avons loué le bureau à titre exceptionnel à une association. Le projet de coworking à la Bergerie nous a aussi mis la puce à l'oreille. Cela reste une solution transitoire, surtout du point de vue des sanitaires qui ne sont pas toujours accessibles.

Festival des associations du 26 septembre 2015 « festivalleur » : le dossier de présentation du festival est remis à l'assemblée. Le festival prend de l'ampleur et de plus en plus d'associations répondent présentes. La prochaine séance de coordination est agendée au 17 mars au local. Des signatures (pétition) ou des fonds pourraient être récoltés durant cette journée.

Projet Bergerie : le bâtiment de la Bergerie (derrière la gare de Morges), propriété de la commune est voué à la démolition au vu de sa non-conformité. Nous travaillons actuellement en collaboration avec Monsieur Desarzens, architecte, qui a approché la ville de Morges, dans l'idée d'y développer un espace de coworking. La ville de Morges a pour l'heure stoppé la démolition du bâtiment dans l'attente de nos propositions d'occupation. Nous avons débuté une collaboration avec une fondation œuvrant dans le coworking, collaboration qui s'est

avérée non-fructueuse. Nous avons prochainement RDV avec la commune et l'architecte afin de faire un point de situation. Lors de cette séance, nous souhaitons obtenir une prise de position claire de la commune, à savoir si oui ou non elle souhaite développer un pôle associatif (voire avec du coworking) sur cette parcelle. Nous faisons un tour de table afin de savoir comment les associations présentes ce soir souhaiteraient occuper ce lieu :

- Salles de réunion pour comité.
- Salles de réunion pour AG (plus de 70 personnes, beamer, etc.), salle de conférence.
- Projet FabLab (mise à disposition de matériel informatique).
- Bureau simple pour secrétariat.
- Bar, espace lounge (écran géant pour diffuser des matches).
- Salle de concerts pour concerts intimistes.
- Mise à disposition d'un temps de travail partagé pour des tâches simples (envoi de cotisation par exemple).
- Location/partage de matériel (beamer, photocopieuse, etc.).
- Importance de la modularité.

Poids des associations : ne pas hésiter à faire signer certains de nos courriers par toutes les associations membres de la MdA plutôt que seulement par la MdA afin d'y donner plus de poids.

Le 16 mars 2015, Magali Züger, secrétaire.

Annexes :

- Liste de présence.
- Rapport de la présidente sur l'année 2014.
- Comptes 2014.
- Budget 2015.
- Rapport des vérificateurs des comptes sur les comptes 2014.